

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)
-----EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

L'an deux mil onze, le 14 avril à 18 H, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la Mairie d'Eymoutiers.

Nombre de délégués en exercice : 34

Date de convocation du Conseil de Communauté : 8 avril 2011

Présents : MENUCELLI T., MERLIAUD C., PERDUCAT D., FAYE J.P., PASQUET R., PONS G, DOLLEY A., DUPONT M., SERRU D., BALLOT M., MOUTARDE N., BATAILLE J.L., CHADELAUD M., BIRON J., BUXERAUD H., TESSIER M.C., LACOUTURIERE B., LEROUSSEAUD R., HANICOT J., COLY G., PERIGAUD C., COUEGNAS A., VIGNON F., WERTHMANN G..

Absents : DUFAYS C. représentée par CLOUET D., COULAUDOU N., DAUDE C, LISSANDRE A., HERBERT F., BOUBY F., GANE I, ROYER G., DE LAGAUSIE C, SERRU MC.

Secrétaire : M.C TESSIER.

SYNDICAT MIXTE MONTS ET BARRAGES : Modification des statuts

M. le Président présente au Conseil le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte Monts et Barrages.

Les articles 1 et 5 des statuts du Syndicat Mixte sont modifiés. Ainsi, il n'est plus fait référence aux différentes communes pour la définition du périmètre du Syndicat, mais aux trois communautés de communes de Briançonnais, des Portes de Vassivière, de Noblat.

De même, il est désormais inscrit dans les statuts que les différentes communautés de communes désignent autant de délégués au sein du Syndicat Mixte que de communes composant la communauté de communes.

M. le Président propose aux membres du Conseil d'adopter les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Monts et Barrages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- décide d'adopter les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Monts et Barrages.
- décide que lorsqu'il s'agira de désigner les représentants de la Communautés de Communes au sein du Syndicat Mixte Monts et Barrages, les douze délégués seront issus de chaque commune membre de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière.

Pour copie conforme
Le 15 avril 2011
Le Président